

MAIRIE DE BONNES

Charente

Code Postal 16390

Tél. 05 45 98 51 74

[mairie@bonnes.fr](mailto:mairie@bonnes.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024N°58

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six novembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2024.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Absent : néant

Excusés : Monsieur DE GUILLEGON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Pierre VALOIS a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

OBJET : AUTORISATION AU COMPTABLE POUR REGULARISATION BAIL EMPHYTEOTIQUE  
LOGEMENT COMMUNAL 2 IMPASSE ABBE PRIVAT

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il avait été conclu le 10 juillet 1998 un bail emphytéotique entre la commune de BONNES et la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre à l'époque pour la mise à disposition d'un immeuble 2 Impasse Abbé Privat cadastré A 539, A 567, A 568 et A 571.

Le but étant que la Communauté de Communes réalise les travaux de réhabilitation afin d'en faire un logement social.

A ce jour, tous les emprunts relatifs à cette affaire sont soldés.

Nous avons été interpellé par le Trésorier pour une régularisation comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Autorise le comptable à rétablir l'écriture manquante au compte 1641 dans le cadre de la mise à disposition des biens comme prévu dans le bail emphytéotique : débit 1068 par un crédit du 1641 pour 22 141.05 euros.

Autorise Monsieur le Maire a procéder à la résiliation du dit bail emphytéotique qui n'a plus lieu d'être avant sa date de résiliation le 31 décembre 2034.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 4 décembre 2024

BONNES, le 29 novembre 2024  
Le Maire

S. BEGUERIE

